

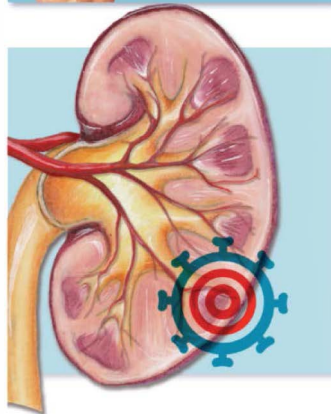
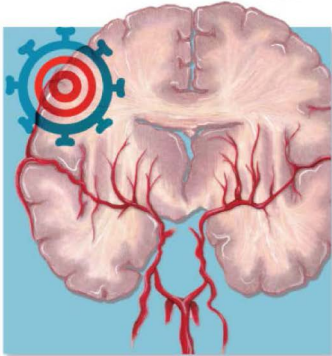
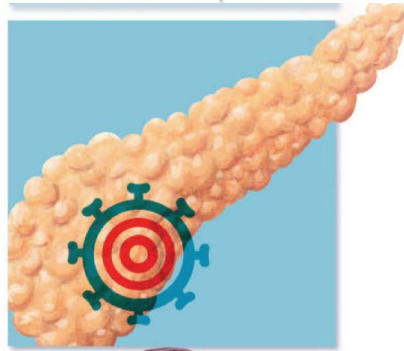
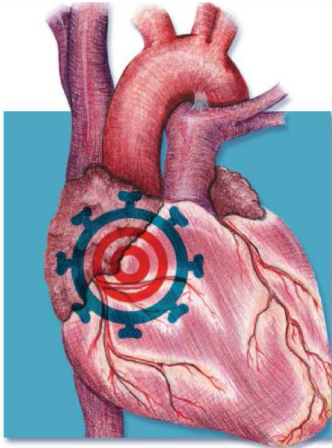
ACCUEIL / COLLOQUE CLINIQUE 2021

COLLOQUE CLINIQUE

MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET COVID-19

De multiples cibles en jeu...

VENDREDI 5 février 2021, 8h20-12h00



PUBLICS CIBLES

Médecins de famille
Médecins spécialistes
Urgentologues
Médecins résidents

Infirmières praticiennes
Infirmières cliniciennes
Pharmaciens
Nutritionnistes-diététistes
Kinésiologues

FORMATION ACCRÉDITÉE

INSCRIPTION GRATUITE

sqha.hypertension.qc.ca

Programme scientifique

08h20 à 08h30

Mots de bienvenue

Guy Rousseau – Chercheur – Président SQHA
et Alain Vadeboncoeur

08h20 à 11h30

MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET COVID-19

De multiples cibles en jeu...

Animation : Alain Vadeboncoeur – Urgentologue et vulgarisateur
scientifique – Institut de cardiologie de Montréal

Facteurs de risque cardiovasculaires et COVID-19

08h30 à 09h00

Hypertension artérielle

Maxime Lamarre-Cliche – Interniste – CHUM et Institut de recherches cliniques de Montréal

- identifier les patients atteints de maladies chroniques à risque de complications cardiovasculaires lors de l'infection de la COVID-19
- démystifier la poursuite ou l'arrêt des traitements antihypertenseurs dans le contexte de la pandémie actuelle
- préciser le suivi du patient hypertendu qui a contracté la COVID-19 (visites, examens, médication)

09h00 à 09h30

Diabète

Rémi Rabasa-Lhoret – Endocrinologue – Institut de recherches cliniques de Montréal et CHUM

- identifier les patients diabétiques à risque de complications cardiovasculaires et rénales lors de l'infection de la COVID-19
- expliquer l'impact de la COVID-19 sur la gestion du diabète de type 1 versus de type 2
- préciser le suivi des patients diabétiques qui ont contracté la COVID-19 (visites, examens, médication)

Reins

Josée Bouchard – Néphrologue – Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

- identifier les complications rénales des patients atteints de la COVID-19
- préciser le suivi du patient atteint de maladie rénale qui a contracté la COVID-19 (visites, examens, médication)
- préciser les recommandations sur l'isolement et le retrait du travail des patients atteints de maladies rénales chroniques

10h30 à 11h00

Cerveau

Francis Bernard – Interniste-intensiviste – Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal

- déterminer le niveau de risque de complications en lien avec la COVID-19 des personnes atteintes de maladies neurologiques
 - identifier les complications neurologiques des patients atteints de la COVID-19
-

11h00 à 11h15

Pause-santé

11h15 à 12h00

Période de questions adressées à tous les conférenciers

**Maxime Lamarre-Cliche – Rémi Rabasa-Lhoret – Paul Poirier –
Josée Bouchard – Francis Bernard**

12h00

Mot de la fin

Guy Rousseau – Président SQHA

Agrément et crédits d'études

Médecins : la Direction du développement professionnel continu de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît un maximum de **3 heures de crédits de Catégorie 1** aux participants à cette activité.

Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et a reçu la certification de la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et donne droit jusqu'à **3 crédits Mainpro+**.

La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour un maximum de **3 heures**.

Pour tout autre professionnel participant (infirmières), ce programme donne une attestation de participation pour un maximum de **3 heures**.

Pharmaciens : cette activité de formation continue a été accréditée par l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) qui accordera **2,50 UFC** aux pharmaciens qui y auront assisté.

Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.

Une attestation de présence sera remise aux participants.